

**EXTRAIT PV DU CONSEIL MUNICIPAL DE CANISY  
SEANCE DU LUNDI 07 JANVIER 2019**

*Date de convocation :* 02/01/2019

*Date d'affichage :* 14/01/2019

***Nombre de conseillers :***

En exercice : 28

Présents : 16

Votants : 18

L'an deux mil dix-neuf, le lundi 07 janvier à 20 heures 30, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de CANISY, en séance publique.

***Etaient présents les conseillers municipaux suivants :***

Monsieur Jean-Marie LEBÉHOT, Maire, Monsieur Gérard DUVAL Maire adjoint, Madame Maryvonne LEFRANÇOIS Maire adjoint, Monsieur Michel LEGOUPIL Maire adjoint, Madame Marie-Pascale HOUBEN Maire adjoint, Monsieur Claude BRUNET, Madame Claude CARAU-COUVREUR, Monsieur Sylvain LENGRONNE, Monsieur OSMOND François-Noël, Madame Nathalie FAGNEN, Madame Lydie OSMOND, Monsieur Sébastien DUPARD, Monsieur Michel BUOT, Madame Agnès HOPQUIN, Monsieur David FLEURY, et Monsieur Claude LAMOUREUX.

***Excusés :*** Monsieur Pierre GAUTIER Maire adjoint (procuration à Monsieur Gérard DUVAL), Monsieur Jackie JOUANNE, Monsieur François MAITREL, Madame Catherine HAMEL, Madame Delphine LEFORESTIER, Monsieur Christian HUBERT (procuration à Monsieur Claude LAMOUREUX).

***Absents :*** Madame Nathalie GUESNON, Madame Delphine ROULLEAUX, Madame Vanessa FINEL, Monsieur Manuel SEMILLY, Monsieur Gildas BAUDRY et Monsieur Laurent RAFFIN.

***Secrétaire de séance :*** Monsieur Michel BUOT.

Monsieur le Maire donne lecture du procès-verbal de séance du 03 décembre 2018 ; Madame Marie-Pascale HOUBEN précise que le chauffe-eau de la mairie annexe de St Ébremond n'a pas été remplacé, le terme approprié est « installé ». Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

**ORDRE DU JOUR**

- I. Lotissement « hôtel aux Vierges » Saint Ébremond de Bonfossé : modification du règlement
- II. PLUi du territoire Saint-Lô Agglo : point à date ; foncier mutable
- III. Projet de rénovation de la salle polyvalente de Saint Ébremond de Bonfossé : orientations du programme pour la maîtrise d'œuvre
- IV. Projets en cours et futurs : point sur les investissements 2019
- V. Questions diverses

## I - LOTISSEMENT « HOTEL AUX VIERGES » SAINT ÉBREMOND DE BONFOSSE : MODIFICATION DU REGLEMENT

Monsieur Gérard DUVAL informe le conseil de la nécessité à modifier le règlement du lotissement « hôtel aux vierges », suite au dépôt du permis de construire d'un administré. Il précise que la carte communale, à la différence d'un PLU, n'abroge pas le règlement de lotissement au bout de 10 ans. La modification concerne l'implantation des aires de stationnement.

Monsieur Gérard DUVAL propose la modification suivante :

- Du règlement écrit :
  - Article 3 - accès et voirie : Les lots s'accéderont à partir de la voie interne du lotissement.
  - Article 12 - stationnement des véhicules : Deux places de stationnement ouvertes sur l'espace public seront aménagées sur chaque lot par l'acquéreur. Le sol y sera stabilisé.
- Du plan de composition : l'emplacement des aires de stationnement est représenté à titre indicatif.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal approuve la modification du règlement écrit et du plan de composition telle que proposée.

Monsieur Sylvain LENGRONNE précise qu'une parcelle se trouvera disponible compte tenu que les jeux extérieurs ont été démontés. Monsieur Gérard DUVAL précise qu'il existe une servitude de canalisation d'eaux sur ladite parcelle, qu'une partie est toujours aménagée en terrain de pétanque.

## II - PLUI DU TERRITOIRE SAINT-LO AGGLO : POINT A DATE, FONCIER MUTABLE

Monsieur le Maire rappelle au conseil que l'élaboration, la modification et la révision des documents d'urbanisme est une compétence de la communauté d'agglomération Saint-Lô Agglo.

*Le Plan Local d'Urbanisme intercommunal, à quoi ça sert ?*

- Elaborer un projet de territoire,
- S'approprier la nouvelle échelle intercommunale,
- Mettre en avant nos atouts au niveau régional,
- Définir un projet cohérent à la bonne échelle,
- Renforcer la solidarité entre les communes en jouant la carte des complémentarités,
- Définir un projet d'aménagement global et cohérent.

*Se doter d'un document d'urbanisme unique... mais pas uniforme*

- Maîtriser le développement des communes
- Réfléchir à un projet d'ensemble
- Obtenir un document modernisé et simplifié

Monsieur Gérard DUVAL informe que, sur le territoire de Saint-Lô Agglo, 19 communes sont dotées d'un PLU, 34 sont dotées d'une carte communale, et 23 communes sont régies par le règlement national d'urbanisme puisqu'elles n'ont pas de document d'urbanisme.

*Le PLUi, comptabilité avec d'autres documents d'urbanisme*

- Le PLUi devra être compatible avec le SCoT du Pays Saint-Lois (Schéma de Cohérence Territoriale)
  - Une attractivité renforcée par le bocage, la Vire et le marais
  - Un espace à la recherche d'équilibre
  - Une terre d'innovation et de croissance
  - Le renforcement de l'attractivité résidentielle
- Le PLUi devra être compatible avec le programme local de l'habitat PLH
- Le PLUi devra être compatible avec le plan de déplacements urbains PDU
- Le PLUi devra prendre en compte le plan climat air-énergie territorial PCAET

*Le PLUi, ce qu'il contient :*

- Le rapport de présentation pour mettre en avant les enjeux du territoire
  - Le diagnostic agricole
  - L'analyse du potentiel foncier au sein des enveloppes urbaines
- Le projet d'aménagement et de développement durables - PADD - pour faire des choix
- Des pièces opposables qui s'adaptent à la singularité des communes

Monsieur Gérard DUVAL précise que le PADD devrait être finalisé en fin d'année 2019, et le PLUi approuvé fin 2021.

*PLUi, qui participe à son élaboration ?*

- Le binôme Saint-Lô Agglo / les communes
  - Le conseil communautaire : instance de validation
  - Le conseil communautaire et les conseils municipaux : instance décisionnelle  
Les communes restent l'échelon de référence pour construire un projet réellement adapté au territoire
  - Le groupe de suivi du PLUi (pilote le projet)
  - La conférence intercommunale des maires : instance consultative
  - L'équipe technique et les personnes publiques associées
- Le rôle de la commune
  - Veiller aux transferts de nos documents : PLU de Canisy, la carte communale de St Ébremond, et l'ébauche du PLUi de l'ex communauté de communes de Canisy
  - Faire vivre le PLU de Canisy en attendant ce PLUi (mutation des zones 1AU et 2AU pour nos futurs projets comme la maison de retraite)
  - Réfléchir à l'urbanisation future dans le cadre fixé par le PLUi (préservation des terres agricoles, dents creuses, rénovation de l'habitat, etc.)
  - Intégrer le secteur commercial (dans le DPU par exemple)

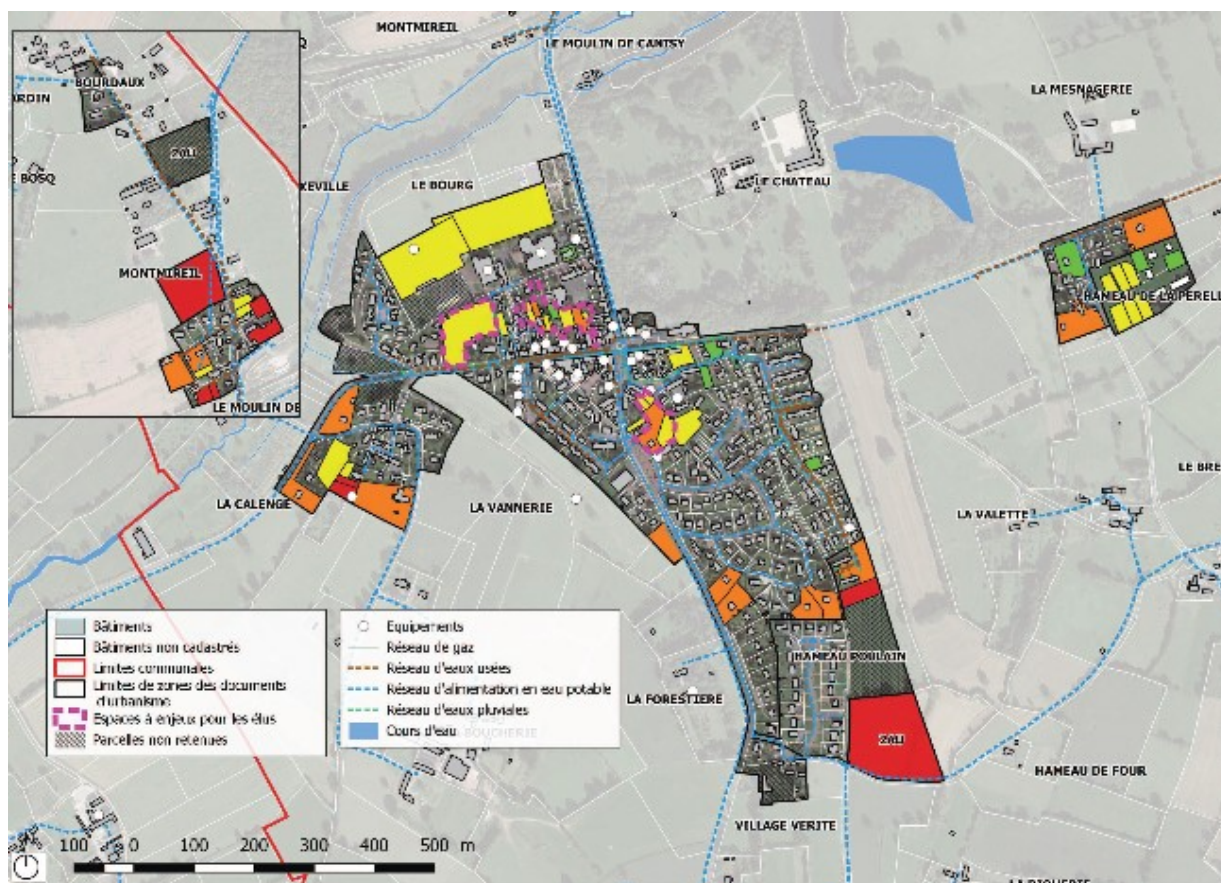
*Définition du foncier mutable*

Il s'agit de déterminer le foncier disponible en effectuant un repérage des espaces libres

*CANISY, procès-verbal de la séance du conseil municipal du 07 janvier 2019*

potentiellement mobilisables ou mutables : dents creuses, parcelles divisibles (dont la superficie est supérieure à 1100 m<sup>2</sup>), espaces publics susceptibles d'être réinvestis pour de l'habitat, parcelles en extension urbaine, prise en compte du bâti vacant...

Monsieur le Maire présente une cartographie réalisée par le cabinet d'études chargé de l'élaboration du PLUi. Quelques remarques vont être formulées concernant les zones identifiées, notamment les deux terrains de football qui ne devraient pas être identifiés comme « foncier mutable », etc.



### **Modification du PLU de Canisy**

Monsieur le Maire informe le conseil que, dans le cadre du projet de construction d'un nouvel EHPAD, il va être nécessaire de modifier les orientations d'aménagement du PLU.

Les orientations d'aménagement du « Hameau Poulain », en secteur 1AU, concerne l'implantation de 18 lots et non la création d'un équipement public.

Monsieur le Maire propose au conseil de solliciter les services de la communauté d'agglomération Saint-Lô Agglo pour modifier le PLU de Canisy de sorte que la modification permette l'implantation du futur EHPAD. Après en avoir délibéré, le conseil municipal en décide à l'unanimité.

### III - SALLE DE CONVIVIALITE - RENOVATION DE LA SALLE DE ST ÉBREMOND DE BONFOSSE

Monsieur le Maire rappelle que le conseil municipal, en octobre dernier, a approuvé la rénovation de la salle polyvalente de St Ébremond de Bonfossé ; le montant du coût des travaux de rénovation est estimé à 1200000 € HT.



Monsieur le Maire présente l'estimatif du projet de rénovation :

Travaux de restructuration et de rénovation	1 200 000 € HT
Coût des honoraires et divers estimés	200 000 € HT
Total HT	1 400 000 € HT
TVA 20%	280 000 €
Total TTC	1 680 000 € TTC

surfaces existantes	m <sup>2</sup>	surfaces d'objectif du programme	m <sup>2</sup>
hall	10.30	hall	40.00
rangement (vestiaire)	17.40	vestiaire	6.00
salle	452.30	sanitaires	44.00
scène	40.00	bar + stockage	18.00
sas accès scène	13.80	grande salle (400 places repas)	450.00
cuisine	34.80	cage de scène	40.00
laverie	14.50	petite salle / loges	20.00
stockage	14.50	stockage podium	15.00
sanitaires femmes	10.80	stockage petits décors et mat. Scénique	40.00
sanitaires extérieur	5.80	stockage mobilier table et chaises 400 p	50.00
sanitaires hommes	16.10	rangement mat. Sportif scolaire	16.00
rangement, ménage, LT	10.40	cuisine laverie	50.00
rangement mobilier	41.30	stockage ménage et loc. pers.	23.00
fuel	2.00	local ménage	8.00
chaufferie	4.70	locaux techniques	PM
salle de réunion ( indép.)	50.80	<b>total surfaces utiles</b>	<b>820.00</b>
<b>TOTAL</b>	<b>739.50</b>		

Ebauche de travail pour projet de rénovation

Monsieur le Maire propose au conseil de valider le projet de rénovation de la salle de St Ébremond de Bonfossé, et de lancer la consultation et procédure pour la recherche d'un architecte dans le cadre d'une mission de maîtrise d'œuvre (cadre des marchés public)

Après en avoir délibéré, le conseil en décide à l'unanimité et autorise le Maire à faire à engager la procédure d'appel à maîtrise d'œuvre

#### IV - PROJETS EN COURS ET FUTURS : POINT SUR LES INVESTISSEMENTS DE 2019

Monsieur le Maire présente une liste non exhaustive des projets en cours et des projets d'investissement de la nouvelle année :

- Accessibilité de la voirie et du cimetière à Canisy,
- Aménagement parking derrière la mairie,
- 2<sup>e</sup> phase des travaux du lotissement La Pérelle
- Liaison douce St Ébremond - Canisy (le Breuil) + tronçon de Bouchefontaine (sécurité) + liaison La Pérelle - ZA
- Aménagement des arrières du bourg
- Etude d'urbanisme de la parcelle ZI 43 à La Pérelle (CAUE), extension de l'atelier communal ?
- Médiathèque : accessibilité et espace rangement
- Projets des associations (Comité des fêtes, APE, théâtre...)
- Nouveaux motifs d'illumination 2019
- Eclairage public rue de Carbonnel jusqu'à la Pérelle ? un chiffrage va être demandé
- Copieur service administratif

#### V - QUESTIONS DIVERSES

##### **5-1 - Rénovation salle de musique**

Monsieur Michel LEGOUPIL présente des devis pour une isolation phonique du plafond - fourniture et pose de plaques 60 x 60 pour une surface de 73 m<sup>2</sup> :

- l'entreprise Les Artisans Décorateurs d'un montant de 4797.79 € HT (plaques au plafond et éclairage),
- l'entreprise LEBOUTEILLER d'un montant de 3406.17 € HT (plaques au plafond et coffret pour emplacement des rideaux), auquel il convient d'ajouter un devis de COLETTE pour l'éclairage 760.00 € HT.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide de retenir les offres de l'entreprise LEBOUTEILLER d'un montant de 3406,17€HT et l'entreprise COLETTE d'un montant de 760 € HT.

##### **5-2 - Nouveau commerce**

Monsieur le Maire informe le conseil qu'un nouvel institut de beauté, géré par Mme Audrey CHEVALLIER, a ouvert ses portes le 21 décembre dernier, 37 rue André Osmond à Canisy.

##### **5-3 - Fermeture commerce**

*CANISY, procès-verbal de la séance du conseil municipal du 07 janvier 2019*

Monsieur le Maire informe le conseil que la charcuterie tenue par Monsieur LEFORESTIER a fermé en fin d'année.

#### **5-4 - départ en retrait du Dr PLUT**

Monsieur le Maire informe le conseil que le Docteur PLUT a cessé son activité le 20 décembre dernier. Il suggère de réunir les professionnels de santé.

#### **5-5 - autorisation d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement de l'exercice 2018 avant le vote du budget**

Monsieur le Maire rappelle les dispositions extraites de l'article L 1612-1 du code général des collectivités territoriales :

« jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 31 mars, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits. Les crédits correspondants, visés aux alinéas ci-dessus, sont inscrits au budget lors de son adoption. Le comptable est en droit de payer les mandats et recouvrer les titres de recettes émis dans les conditions ci-dessus ».

Il est proposé au conseil municipal de mettre en œuvre ces dispositions et d'approuver la liste des opérations telles que détaillées ci-dessous étant précisé que rien ne s'oppose à ce qu'il existe pour une même opération des crédits budgétaires ouverts :

- au titre d'un report de l'année précédente ou provenant des dépenses prévues votées mais non mandatées (reste à réaliser) ;
- au titre des crédits concernant des dépenses nouvelles en application des dispositions précédemment indiquées :

Proposition crédit IV	ouverture	Montant
21		39 000.00 €
23		90 000.00 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide d'accepter les propositions de Monsieur le Maire dans les conditions exposées ci-dessus.

#### **5-6 - Jazz dans les prés**

Monsieur le Maire informe le conseil qu'une représentation se tiendra à la salle de St Ébremond de Bonfossé le 11 août 2019 dans le cadre du festival « Jazz dans les Prés ».

#### **5-7- photos aériennes de la commune**

Monsieur le Maire présente au conseil une série de photos aériennes de la commune dont les vues ont été prises en juin 2018.

Monsieur Sébastien DUPARD suggère de les mettre en ligne sur le site avec mention « épreuve non reproductible ».

### **5-8 - Tour de Normandie**

Monsieur le Maire informe le conseil que le Tour de Normandie passera à Canisy le dimanche 09 juin 2019, avec un stand de ravitaillement sur le parking du collège.

### **5-9 - cadeaux du personnel**

Monsieur le Maire rappelle qu'un pot est offert par la commune à l'occasion du départ en retraite de Madame Marylène CLEMENT et à l'occasion de la médaille d'honneur régionale, départementale et communale décernée à Monsieur David JEANNE.

Monsieur le Maire suggère d'offrir un cadeau de départ d'une valeur de 250 € à Madame Marylène CLEMENT, et d'offrir un bon d'achat d'une valeur de 200 € à Monsieur David JEANNE. Le conseil y est favorable.

### **Agenda**

Vœux de la municipalité : mardi 22 janvier 2019 à 18h30 à St Ébremond de Bonfossé

Commission des travaux : samedi 12 janvier à 9h30.

Commission des finances : jeudi 24 janvier à 20h30.

Commission animation : mardi 05 février 2019 à 20h30.

### **Dates de conseil municipal :**

Lundi 04 février 2019 ; lundi 11 mars 2019 ; lundi 01 avril 2019 (budget) ; lundi 06 mai 2019 ; lundi 03 juin 2019 ; lundi 01 juillet 2019.

Rien ne restant inscrit à l'ordre du jour, la séance est levée à 20h30.

Le Maire,

le secrétaire de séance,